

PROCES VERBAL

Réunion de Bureau

Lundi 8 janvier 2024 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

P= présent

Exc = excusé

Abs = absent

Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	P
Alain Bigueur	P
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	P
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	P
Jean Baptiste Chevanne	P
Christian Vuillet	P
Jean Théry	P

Pour avis technique

Rémi Gauthier	P
---------------	---

Objet de la réunion

- Cadastre solaire
- Planification écologique
- Règlement intérieur immobilier d'entreprise
- Demande de financement VTA
- Numérotation de parcelle de la ZA de Bel Air
- Questions diverses

Virginie Pate est nommée secrétaire de séance.

Le président renouvelle ses vœux de santé aux membres du bureau.

Nous arrivons en 2024 à mi-mandat. Un certain nombre d'initiatives vont être prises dans le courant de cette année pour redynamiser la fin du mandat. Le contexte a fondamentalement changé (covid, conflits) et nous invite à repenser nos politiques publiques.

Les évolutions sur les sujets tels que la décarbonation et la transition écologique sont fortes.

Les territoires comme les nôtres doivent apporter leur pierre à l'édifice et doivent contribuer de manière pragmatique à ces transitions.

Pour cette seconde partie de mandat il nous faut être force de proposition mais également être à la manœuvre en matière de production d'énergies renouvelables. Le jour où les collectivités seront vues comme ayant contribué à faire baisser la note d'énergie des foyers par exemple, le regard des habitants changera.

Virginie Pate : la question de la quantité d'énergie disponible se posera également à terme et pas seulement la qualité.

Etienne Rougeaux : lorsqu'il s'agit de baisser les consommations, les habitants jouent le jeu, on l'a vu en 2022.

Stéphane Ramaux : les gros consommateurs cherchent à faire baisser leur note également.

Etienne Rougeaux : nous devons pouvoir porter une vision. Les décideurs successifs du Val d'Amour ont su avoir un temps d'avance, nous devons le garder sur le sujet de la transition énergétique.

1. Cadastre Solaire

Virginie Pate : Nous avons récemment eu un échange sur le sujet. L'objectif est de cartographier à l'échelle du territoire le potentiel de production solaire de manière assez fine.

L'organisme que nous avons rencontré (LNE – Laboratoire National de Métrologie et d'Essais) propose des outils qui pourraient permettre de compléter ou d'aider les approches cartographiques des communes dans le cadre de la loi d'accélération. L'analyse est assez fine, et tient compte des ombres portées, etc..

C'est un bureau d'étude indépendant des développeurs qui propose une cartographie à l'échelle de chacune des communes.

Les données produites nous appartiendraient et nous pourrions les utiliser comme nous le souhaitons.

Le but est de tendre vers une massification des installations d'énergies renouvelables. L'outil cadastre solaire peut permettre de donner un guide en matière de projet de centrale villageoise, etc...

Ils définissent un gisement solaire à partir des pentes de terrains, des ombres portées, ...

Une production annuelle en KWH et sur l'année est estimée.

Le cadastre peut être intéressant pour le solaire thermique également.

Un support pédagogique est également disponible.

L'idée est d'avoir un outil pour le bloc communal.

Etienne Rougeaux : Suite à l'intervention de la DDT et de la société OPALE sur la loi d'accélération, une idée s'est développée sur Ecleux. Il y a une ancienne porcherie désaffectée. L'idée d'une mini centrale photovoltaïque a été portée au conseil municipal. Des questions techniques se posent très rapidement : démembrement des bâtiments, portage, etc... Nous devons nous doter d'outils d'aide à la décision.

Jean Marie Truchot : En matière d'énergie partagée, le sujet est intéressant. Un projet privé est en cours sur la commune. Par ailleurs la commune est propriétaire de friches le long de la voie ferrée.

Virginie Pate : Dans le cadre du cadastre solaire, le potentiel est calculé sur une maille très petite ce qui permet d'être précis. L'idée est d'avoir un outil qui

permette de faire des choix. Nous devons nous emparer du sujet de manière pragmatique.

Etienne Rougeaux : Si demain à partir de 5 ou 6 sites sur le Val d'Amour nous sommes capables d'avoir une production partagée pour les habitants et les entreprises, nous pourrions bénéficier d'un autre regard des habitants . Nous devons nous appuyer sur des modèles.

Il faut également se rappeler ce que nous a dit OPALE en matière de levée de fonds privés sur ce type de projets : 200 k€ en 24 heures.

Virginie Pate : L'approche du cadastre se fait également du point de vue de la législation. Le bureau d'étude pose également des indices de pondération de gestion de projet.

Stéphane Ramaux : Une difficulté se pose : pour ENEDIS, il faut que le permis soit déposé pour calculer le coût de raccordement.

Virginie Pate : à l'échelon d'une collectivité comme la nôtre nous pouvons probablement avoir des marges de négociations.

Etienne Rougeaux : ENEDIS doit être en phase avec les objectifs posés par le Préfet du Jura. Nous devons nous doter d'outils : un cadastre solaire, une AMO, des contacts avec des développeurs locaux, des canaux clairs avec l'administration qui facilite les choses avec ENEDIS.

Stéphane Ramaux : Il faut pouvoir montrer le projet souhaité à quelqu'un qui pourra rapidement dire si c'est faisable ou non.

Jean Baptiste Chevanne : La société OPALE semblait dire qu'en dessous de 1ha c'était rentable mais pas au-delà.

Stéphane Ramaux : il y a en dessous de 1ha et au-dessus de 2,5ha. Un vide existe entre ces 2 données en termes de rentabilité.

Etienne Rougeaux : il y a également le sujet des trackers en terre agricole qui doit être posé.

Virginie Pate : le travail peut être réalisé en 3 mois.

Alain Bigneur : Une fois l'étude réalisée, qui y aura accès ?

Virginie Pate : Ce sera à nous de décider qui aura accès à nos données.

Etienne Rougeaux : L'objectif à moyen et long terme est de se passer d'énergies carbonées et faire une transition la plus sérieuse possible.

Sandra Hählen : Si l'étude existe, un particulier peut tout à fait contractualiser avec qui il le souhaite.

Pour la conduite du projet, la préfecture nous a assuré de son soutien financier. Nous pouvons solliciter 50% de financement.

Le plan de financement de l'étude est le suivant

Dépenses		Recettes	
Etude Valoen	26 670 €	FNADT	13 335 €
		Autofinancement	13 335 €
TOTAL	26 670 €	TOTAL	26 670 €

A l'unanimité, le bureau valide l'engagement de l'étude et autorise le président à engager les démarches.

2. Planification écologique

Le gouvernement a lancé une démarche de planification écologique à l'échelle nationale. La première étape de cette démarche est l'établissement d'un autodiagnostic à l'échelle des communes et des mailles CRTE, pour nous l'intercommunalité.

Un questionnaire d'autodiagnostic a été transmis à chaque collectivité.

Une réunion d'information sera organisée le 24 janvier prochain avec les services de l'Etat sur le sujet, à Chamblay.

3. Règlement intérieur aide à l'immobilier d'entreprises

Le règlement d'intervention a été élaboré en 2017. Avec l'évolution des dernières années, la commission souhaite proposer des modifications afin d'adapter le règlement au nouveau contexte notamment financier, et recentrer les interventions sur les sujets qui nous semblent prioritaires.

L'aide à l'immobilier d'entreprise est plafonnée à 20% du projet et 6 000€ par projet. Pour les meublés de tourisme, l'aide est plafonnée à 3 000€.

Plusieurs évolutions sont proposées :

- Suppression de l'aide touristique. 11 projets ont été portés depuis 2018 sur 38 projets au total. A ce jour, nous sommes à 60 hébergements sur le Val d'Amour, et l'objectif pourrait être considéré comme atteint.
- Suppression des aides au raccordement à la fibre.
- Pour les maitres d'ouvrage éligibles :
 - o Retirer les communes : la commune ne porte pas directement un projet économique.
 - o Retirer les SCI. La région avait une conditionnalité vis-à-vis des SCI que l'entreprise possède au moins 80% des parts. Puis la région a arrêté le soutien aux SCI.
- L'auto rénovation était éligible. Il est proposé de supprimer l'autorénovation, dans la mesure où elle ne garantit pas une exécution dans les règles de l'art.
- Ajouter une éco-conditionnalité par le biais d'une bonification. Le sujet est soit de passer de 6 000 € à 8 000 €, soit de modifier le taux en passant à 15% pour une aide « classique » et à 20% pour l'éco-conditionnalité. Passer de 6 000 € à 8 000 € semble ne pas favoriser les petites projets.

Stéphane Ramaux : Les critères d'éco-conditionnalité sont-ils arrêtés ?

Virginie Pate : Non, l'idée est de définir le principe et les critères viendront dans un second temps. Mais il ne s'agit pas uniquement de financer les économies d'énergie mais de voir plus large : économie d'eau, matériaux utilisés, etc...

Etienne Rougeaux : Il faut veiller à ne pas faire une éco-conditionnalité qui soit une simple application de la loi. Il ne faut également pas tomber dans le travers

de certains financeurs qui imposent des règles très contraignantes. L'aide doit être un coup de pouce et pas une contrainte majeure. Sur le tourisme, c'est un peu ennuyeux de les supprimer. Lorsque des porteurs font l'effort de s'engager sur des investissements professionnels ils méritent d'être soutenus.

Virginie Pate : A ce jour nous ne demandons rien en termes de justificatifs.

Etienne Rougeaux : Il faut aller sur des critères reconnus par la profession hôtelière, notamment l'assujettissement à la TVA par exemple.

Jean Marie Truchot : Certains acteurs touristiques peuvent être exclus alors qu'ils font du qualitatif (par exemple gîtes de France). Le tourisme fonctionne plutôt bien dans le secteur et il faut veiller à couvrir le besoin.

Etienne Rougeaux : Il faut trouver des critères objectifs qui permettent de cibler les acteurs économiques.

Virginie Pate : A budget constant il est souhaitable de réorienter les fonds vers une activité économique créatrice d'emplois. L'objectif est de réorienter sur un objectif économique.

Jean Marie Truchot : Il n'y a pas de budget dédié au tourisme. S'il n'y a pas de demande, les aides seront orientées sur les entreprises.

Etienne Rougeaux : Peut être également pouvons-nous faire du cas par cas. L'accueil de touristes relève d'une activité économique. Pour le sujet de l'éco conditionnalité il faut veiller à être pragmatique.

Synthèse pour une présentation en conseil communautaire

- Bénéficiaires :
 - o Deviennent inéligibles les communes et les SCI.
- Typologie :
 - o Suppression des aides pour le raccordement à la fibre et l'autorénovation.
 - o Bonification via une éco-conditionnalité :
 - 15% plafonnés à 6 000 € pour les projets classiques,
 - 20% plafonnés à 7 500€ pour les projets répondant aux éco-conditions.
 - o Les projets touristiques sont maintenus.

4. Demande de financement poste VTA

Pour mener à bien la révision du projet de territoire et traiter des questions de transitions écologique et énergétique, nous avons l'opportunité d'embaucher une jeune diplômée originaire de Chissey sur Loue. Cette personne est éligible au dispositif VTA.

Il vous est proposé d'ouvrir un poste de chargé de mission transitions et projet de territoire dans le cadre du dispositif VTA.

Dépenses		Recettes	
Salaire	50 000 €	Subvention VTA	15 000 €
Charges de Fonctionnement	10 000€	Autofinancement	45 000 €
TOTAL	60 000 €	TOTAL	60 000 €

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- Valide l'ouverture d'un poste de chargé de mission transitions et projet de territoire dans le cadre du dispositif VTA,
- Valide la demande de financement au titre du poste de VTA,
- Autorise le Président à solliciter les financements,
- Autorise le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

5. Numérotation de parcelles de la ZA de Bel Air

Vu la délibération du 4 décembre 2023 validant l'acquisition du chemin de bel air et déléguant au bureau la validation du numéro de la parcelle et de sa surface.

Considérant le plan de division numéroté fournis par le géomètre ABCD.

Le bureau, après en avoir délibéré, valide l'acquisition de la parcelle n° AM 616 d'une surface de 7a20ca.

6. Questions diverses

ZA Bel Air

Sandra Hählen : Suite à un vol sur le site d'ALD, la gendarmerie demande l'installation d'une caméra à l'entrée de la zone d'activités.

Jean Marie Truchot : Où en est-on sur la ZA Bel Air.

Etienne Rougeaux : les fouilles préventives auront lieu à compter de mi-février. L'Etat ne nous aura rien épargné sur ce dossier en terme de démarches administratives.

ADS

Nous faisons face à une explosion des demandes d'ADS. L'impact sur les finances de l'intercommunalité n'est pas neutre. Il faut reprendre le niveau pour lequel nous avons calibré le service. Aujourd'hui 1,6 ETP sont affectés alors que l'incidence financière est calibrée sur 1 ETP.

Pour le prochain bureau, les éléments de comparaison si l'on externalisait la prestation seront présentés. Il faut donner le nombre de dossiers par communes.

La charge ADS est une charge nette complémentaire pour les communes qui n'existait pas préalablement.

Etienne Rougeaux : il faut voir ce que le maire et la secrétaire de mairie sont en capacité de faire.

Projet éolien Mont sous Vaudrey

Un projet a été engagé en octobre 2016 par l'ancienne municipalité. Des compléments d'études ont été demandés et un nouveau mat de mesure a été mis en place sur une année.

La promesse de bail est en cours de renégociation. La société Eolfi a été rachetée par Schell en 2020. Le directeur de projet d'Eolfi envisage de racheter le projet. Les études ont été déposées à la DREAL en décembre. Le porteur de projet est confiant. Un million d'euros a été mis dans les études. 26 communes seront concernées par l'enquête publique.

Jean Marie Truchot : Un projet photovoltaïque est en cours sur l'ancien site de l'EATP. Vitogaz est porteur pour un projet sur 4,5ha pour 4,5 mégawatts. La principale contrainte a été la proximité de la saline. Les 2 ABF du Doubs et du Jura sont d'accord avec le projet si le champ de panneaux est camouflé par la végétation. Les communes retouchent 20% de l'IFER.

Etienne Rougeaux : sur Mont sous Vaudrey y a-t-il une ouverture au capital aux habitants ?

Paulette Giancatarino : le sujet pourra être ouvert à partir du moment où le permis sera déposé.

Divers

Les vœux de jeudi sont les vœux au personnel et seuls les maires sont conviés.

Des parents de Mouchard ne sont pas satisfaits par les inscriptions en ligne pour les accueils de loisirs.

La maire de Nevy a interpellé Sandra Hählen sur le sujet de la participation financière au projet de groupe scolaire. La question du mode de calcul de la part communale est posée.

Une décision a-t-elle été prise pour le collège ? Les communes seront réunies rapidement pour en parler.

Bio déchets : pour l'instant le SICTOM est en phase d'essais sur certaines communes.

La séance est levée à 20H00

Le Président

Etienne Rougeaux



Le secrétaire de séance

Virginie Pate

